LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Luxembourg, le 12 mars 2020

**Circulaire n° 3782**

# Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

**Objet :** COVID-19 - Plan de continuité d'activité communal

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le contexte de la grippe COVID-19 et dans le souci de garantir autant que possible le fonctionnement de l'administration publique communale pendant une période de pandémie, je vous prie de trouver en annexe des recommandations élaborées en commun par le SYVICOL, la Ville de Luxembourg et le ministère de l'Intérieur et destinées à servir de guide aux administrations communales et aux entités assimilées pour l'établissement d'un plan de continuité d'activité communal (PCA) prévu par le plan pandémie grippale.

L'objet du PCA est de définir les services essentiels et les actions à réaliser lors d'une crise dans le but d'assurer la protection de la population, du personnel communal ainsi que la continuation des activités de la commune pendant cette période.

Considérant que ce plan est un élément indispensable pour l'identification des services essentiels et la détermination de leurs modalités de fonctionnement en situation de crise, je recommande vivement aux communes de se doter de cet instrument.

Vu que des situations de pénurie de personnel furent déjà évoquées par certaines communes, je rappelle que des détachements d'agents communaux sont possibles sur base de l'article 8 de la loi modifiée du 14 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant l'élaboration du PAC et autres relatives à l'organisation de l'administration communale en cas de pandémie aux numéros de téléphone 247-84615 et 247-84606 ainsi que par mail : covid-19@mi.etat.lu. Je vous rappelle encore que le ministère de la Santé est en charge des questions spécifiques de santé publique.

En annexe, je vous prie de bien vouloir trouver un document relatif aux recommandations pour la réalisation d'un plan de continuité d'activité communal ainsi qu'un tableau Excel, mis à disposition par la Ville de Luxembourg, qui vous aidera à énumérer l'ensemble des activités communales à évaluer.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding